

Institut d'études politiques de Paris

Discipline : Sociologie

Ronan Le Velly

**La promesse de différence :
sociologie des systèmes alimentaires alternatifs**

Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches préparé
sous la direction de Mme Sophie Dubuisson-Quellier

Résumé du mémoire original inédit

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses recherches, majoritairement issues de l'économie, la géographie ou la sociologie rurale ont appréhendé des initiatives relativement hétérogènes, telles l'agriculture biologique, le commerce équitable, les produits de terroir ou les circuits courts comme des « systèmes alimentaires alternatifs ». L'utilisation de ces termes renvoie à l'idée que ces démarches ont en commun d'avoir des modalités de fonctionnement différentes de celles du système alimentaire « conventionnel ». Au tournant des années 2000, plusieurs travaux ont ainsi mis l'accent sur la contribution de ces démarches à un « nouveau paradigme » de développement agricole et rural, sur leur capacité à « ré-encadrer » l'agriculture et l'alimentation dans les processus naturels, les patrimoines culturels ou les relations sociales, ou sur les espaces d'« autonomie » ou de « résistance » qu'elles génèrent par rapport aux tendances dominantes du système alimentaire mondialisé. Néanmoins, les recherches sur les systèmes alimentaires alternatifs ont aussi rapidement considéré que la terminologie alternatif / conventionnel pouvait générer des présupposés néfastes à l'analyse. Deux formes de « pensée binaire » ou de « dualisme alternatif conventionnel » ont ainsi été successivement dénoncées : une première tendant à postuler que les systèmes alimentaires alternatifs ont des caractéristiques complètement opposées à celles des systèmes alimentaires conventionnels, une seconde tendant à ne penser la dynamique des systèmes alimentaires alternatifs qu'à travers deux situations polaires, des systèmes « petits et alternatifs » et des systèmes « grands et conventionnalisés ».

Dans ce mémoire, nous élaborons et mobilisons un cadre d'analyse original, permettant de rendre compte de l'alternativité des systèmes alimentaires alternatifs sans subir les deux formes de pensées binaires identifiées. Ce cadre d'analyse mêle la sociologie de l'action organisée (Crozier, Friedberg, Reynaud, Segrestin, Terssac...) et la sociologie des médiations marchandes (Callon, Cochoy, Dubuisson-Quellier, Karpik...) autour de la notion d'« activité de régulation ». Nous définissons les activités de régulation comme « des activités qui contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein ». Ces activités de régulation peuvent prendre des formes très diverses : établissement de règles écrites, de dispositifs techniques, de discours, de relations stabilisées, de routines et de conventions. Conformément aux enseignements de la sociologie de l'action organisée, nous mettons l'accent sur le fait que ces activités sont menées par de multiples acteurs, notamment dans une dynamique d'autonomie et de contrôle, et dans la perspective de la sociologie des médiations marchandes, nous insistons sur la capacité d'action du collectif hybride constitué par la rencontre des activités de régulation. Nous mobilisons enfin une notion de « projet », renvoyant aux « raisons et finalités qu'un collectif se donne pour justifier son existence et pour orienter son

action ». Cette prise en compte du projet dans notre cadre d'analyse vise à restituer le sens que les acteurs donnent à leur action collective et leur capacité à prendre l'initiative du changement.

Ce cadre d'analyse nous permet tout d'abord de répondre aux interrogations suscitées par l'utilisation même du terme « alternatif » pour qualifier des initiatives comme le commerce équitable ou les circuits courts. Oui, il convient de parler de systèmes alimentaires alternatifs, non pas parce que leurs pratiques établissent de véritables ruptures avec les systèmes conventionnels, mais parce que leurs projets sont marqués par ce que nous nommons une « promesse de différence », la promesse de l'établissement de nouveaux modes de production, d'échange et/ou de consommation et la promesse de bénéfices associés. Nous appréhendons cette promesse de différence, propre aux systèmes alimentaires alternatifs, dans la façon dont elle participe à la structuration de l'action. Elle est tout d'abord source d'intelligibilité : à travers elle, les acteurs définissent des raisons pour lesquelles il convient d'agir et des finalités qu'il convient de poursuivre. Elle manifeste ensuite la capacité d'un agir projectif, la capacité à se projeter et à se mouvoir en faveur de la création d'alternatives. Ensuite, dès lors que l'on met à distance une conception déterministe du projet et que l'on rend compte du caractère ambigu des projets, rien n'empêche de penser à la fois la force motrice de la promesse de différence et la diversité des activités de régulation pouvant s'en inspirer. Nous montrons par exemple que si le paiement d'un prix équitable fait partie de la promesse de différence du projet du commerce équitable, aucune règle de fixation du prix n'en découle mécaniquement. Au final, faire référence à la promesse de différence des projets des systèmes alimentaires alternatifs permet de rendre compte d'une caractéristique spécifique et constitutive de ces démarches, à savoir la volonté d'établir une alternative, mais n'empêche en rien de travailler sur le caractère inégalement alternatif des pratiques.

Pour analyser ce caractère inégalement alternatif des pratiques, nous distinguons les activités de régulation alternatives et les activités de régulation conventionnelles. Nous définissons les premières comme « les activités de régulation spécifiquement opérées pour mettre en action la promesse de différence du projet ». De la même façon que pour Reynaud les régulations autonomes ne se comprennent qu'en relation aux régulations de contrôle, les activités de régulation conventionnelles peuvent alors être définies comme « les activités de régulation qui préexistent aux activités de régulation alternatives et contre une partie desquelles s'établissent les activités de régulation alternatives ». Un tel raisonnement permet d'aller au-delà d'une appréhension intuitive des phénomènes d'hybridation, telle qu'on la trouve dans la littérature académique sur les systèmes alimentaires alternatifs. Il permet d'établir clairement que ce qui est hybridé dans les systèmes

alimentaires alternatifs, ce sont les activités de régulation alternatives et conventionnelles, et d'étudier les rapports d'opposition, de cohabitation et de symbiose qu'entretiennent ces activités de régulation. Dans le mémoire, nous le montrons à travers l'observation approfondie de trois initiatives ayant en commun de chercher à relocaliser une partie des approvisionnements alimentaires, de la restauration scolaire pour les deux premières et de l'aide alimentaire pour la troisième.

Notre cadre d'analyse permet enfin d'étudier en quoi la promesse de différence, telle qu'elle a été avancée par les acteurs dans leurs projets, est atteinte. Pour cela, nous appréhendons les systèmes alimentaires alternatifs comme des « agencements », des collectifs hybrides capables d'action composés d'acteurs, de règles, de dispositifs, de réseaux et de routines. Ce que peut faire une filière de commerce équitable ou d'approvisionnement local dépend de tous ces éléments. Nous montrons également l'intérêt d'envisager les systèmes alimentaires alternatifs comme des systèmes d'action concrets, comme des espaces d'action structurés par les activités de régulation de multiples acteurs. Cette double perspective nous permet de porter un regard renouvelé sur le changement d'échelle des systèmes alimentaires alternatifs. Le mémoire étudie précisément deux cas : la professionnalisation du réseau de commerce équitable Artisans du Monde à partir du début des années 1990 et la création d'une AMAP pour le poisson associant cinq armements de pêche artisanale et 1400 foyers. Il procède également à une analyse critique des recherches portant sur le *mainstreaming* du commerce équitable. Plutôt que supposer que la croissance commerciale induit inévitablement une conventionnalisation, nous montrons qu'il convient tout d'abord de saisir les activités de régulation qui permettent la croissance commerciale, pour ensuite analyser comment elles structurent les espaces d'action, et enfin étudier en quoi elles affectent ou non les différentes dimensions de l'alternativité poursuivie.